

Devenez acteur du développement de la faculté de Pharmacie de Lille

Taxe
d'apprentissage
2021



Faculté de Pharmacie
Université de Lille



Chère Madame, Cher Monsieur,

La **Faculté de Pharmacie de Lille** propose, outre la formation pour l'obtention **du diplôme de docteur en pharmacie**, un ensemble **d'autres formations professionnalisantes** (Master Sciences du Médicament, DEUST, Licences professionnelles, Diplômes Universitaires) préparant les étudiants à exercer des métiers dans différents domaines, notamment **la pharmacie d'officine, la biologie médicale, la pharmacie hospitalière, l'industrie pharmaceutique et des dispositifs médicaux et la recherche.**

Soucieuses d'assurer une formation d'excellence, nos équipes pédagogiques sont particulièrement investies dans **l'évolution continue des techniques pédagogiques et des équipements de formation.** Ainsi, afin de développer **les compétences de nos étudiants**, de maintenir **le niveau de qualification professionnelle des diplômés** et **la qualité des équipements pédagogiques**, nous vous proposons de nous accompagner dans notre stratégie en nous versant une partie de la taxe d'apprentissage que vous devez acquitter.

Vos différentes contributions nous permettront de poursuivre l'achat **de nouveaux équipements pédagogiques** utiles à l'acquisition des compétences notamment au cours des séances de travaux pratiques mais aussi de contribuer à **l'aménagement des espaces de travail de la faculté.**

En destinant votre taxe d'apprentissage à la Faculté de Pharmacie de Lille, **vous nous aidez à assurer le succès de la formation de nos étudiants, donc de vos futurs collaborateurs.**

En vous remerciant par avance pour votre soutien, je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Doyen, Bertrand DÉCAUDIN



Encodeurs

Les encodeurs financés par la taxe d'apprentissage permettent aux étudiants d'assister aux enseignements qui leur sont destinés depuis chez eux en streaming. De plus, ces cours peuvent être enregistrés pour pouvoir être mis à disposition des étudiants à tout moment.



Appareil de mesure de point de fusion



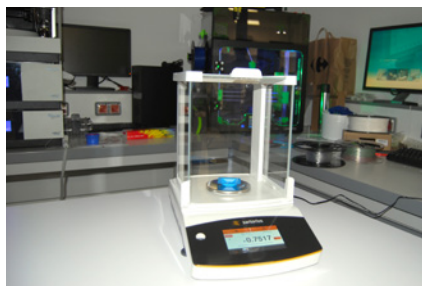
L'appareil de mesure de point de fusion est un instrument scientifique permettant une mesure précise de la température de fusion d'une poudre. Il permet la détermination rapide et automatique de données physico-chimiques essentielles pour qualifier une substance active solide et contrôler sa pureté.

Il s'agit d'une analyse essentielle dans le contrôle-qualité des produits synthétisés par les étudiants en travaux pratiques de chimie de synthèse ou encore pour vérifier la qualité des matériaux.

Balance

Cet équipement est en remplacement d'une balance de même capacité sur notre parc. Cette balance (comme toutes les autres balances) a une place centrale dans les TPs. Car en plus de donner un poids, elle est le point central de toutes les erreurs en pratique de laboratoire.

Une pesée n'est pas une simple lecture d'un écran. C'est pour cela que nous accordons un temps pour régler une balance, pour expliquer les différentes sources d'erreurs et comment y remédier.



NOUVEAUTÉ 2021

Comment soutenir la faculté de Pharmacie ?

**Depuis 2020 vous versez directement auprès de l'Université
votre taxe d'apprentissage sans aucun intermédiaire !**



Vous faciliter le calcul de votre soutien, votre versement et la réception de votre reçu libératoire ?

C'est possible avec l'application **MyTaULille** créée spécifiquement pour vous par l'Université de Lille !



<https://mytaulille.univ-lille.fr/collecte.php>

Les 6 étapes à respecter pour recevoir votre reçu libératoire :

- 1° **Calculez le montant de votre soutien** (un simulateur est disponible sur l'application si besoin)
- 2° Indiquez que vous souhaitez **verser votre TA à la faculté de pharmacie**.
- 3° **Générez votre promesse de versement sur l'application MyTaULille** : <https://www.univ-lille.fr/taxe-apprentissage/collecte>
- 4° Dès réception de votre promesse vous recevrez **les coordonnées bancaires de l'Université de Lille**.
- 5° **Effectuez votre versement** par virement de préférence ou lettre-chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Lille.
- 6° L'Université de Lille vous adresse directement **votre reçu fiscal dès la réception de votre versement**.

La date limite de versement est le 31 mai 2021



CONTACTEZ-NOUS

Service du budget

Faculté de pharmacie de Lille

pharma-budget@univ-lille.fr

03 20 96 40 32